



Communiqué de presse

Date: 19 avril 2020

Réouverture provisoire de cinq points de franchissement de la frontière dans le canton de Genève

Dans le cadre des mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19, le Conseil fédéral a décidé de restreindre les entrées en Suisse. Seuls les plus grands postes de douane sont ouverts pour procéder à des contrôles systématiques. Pour faire face à la reprise du trafic frontalier attendue prochainement, l'Administration fédérale des douanes (AFD) rouvre provisoirement de façon limitée les points de passage de la frontière de Mategnin, Soral II, Landecy, Monniaz et Veigy.

Afin d'enrayer la pandémie de Covid-19, le Conseil fédéral a décidé depuis la mi-mars d'introduire des contrôles Schengen aux frontières d'abord avec l'Italie puis avec l'Allemagne, l'Autriche et la France, et de restreindre l'entrée en Suisse. Cette mesure vise à protéger la population suisse et à maintenir les capacités du système de santé publique suisse. L'entrée depuis les pays voisins n'est autorisée que pour les citoyens suisses, les personnes titulaires d'un titre de séjour en Suisse et les personnes qui doivent se rendre en Suisse pour des raisons professionnelles. Les personnes en situation de nécessité absolue peuvent également entrer sur le territoire helvétique.

Le trafic frontalier a donc été canalisé vers les plus grands postes de douane pour procéder à des contrôles systématiques des voyageurs. Environ 130 points de franchissement de la frontière sont fermés sur l'ensemble du territoire suisse. Dans le canton de Genève, neuf points sont actuellement ouverts ou partiellement ouverts. La Police cantonale occupe certains de ces points et soutient activement l'AFD dans sa mission de contrôle des entrées sur le territoire suisse.

Forte reprise des activités professionnelles dès le 20 avril

Communiqué

Consécutivement à l'annonce du plan de sortie de crise du Conseil fédéral, l'AFD s'attend à faire face à une très forte recrudescence du trafic frontalier à compter du 27 avril prochain. Une reprise sera déjà nettement perceptible dès le lundi 20 avril en raison de plusieurs facteurs dont la fin des vacances pascales et le recommencement des déplacements pour se rendre au travail dans certains secteurs économiques. Afin d'éviter d'importants engorgements aux heures de pointe du matin depuis la France aux points d'entrée ouverts, l'AFD a étudié les besoins et les flux du trafic pendulaire.

En accord avec les autorités partenaires suisses et françaises, les points de franchissement de la frontière de Mategnin, Soral II, Monniaz et Veigy seront provisoirement à nouveau ouverts dès le 20 avril, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 6h à 9h uniquement à l'entrée en Suisse (sortie de France) et de 17h à 19h uniquement à l'entrée en France (sortie de Suisse). De plus, une voie prioritaire réservée exclusivement aux titulaires de macaron sera ouverte sur le même principe et aux mêmes horaires au point de franchissement de la frontière de Landecy. L'AFD observe continuellement l'évolution de la situation sanitaire et économique et adaptera si nécessaire son dispositif de contrôle aux frontières en accord avec ses partenaires.

Légende: Carte des points de franchissement de la frontière ouverts et des voies rapides dédiées (Green lanes). (AFD)

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole
058 462 67 43, medien@ezv.admin.ch

—